

CNCDH : propagande étatique contre le racisme et l'islamophobie



L'INSTITUTION FRANÇAISE DE PROTECTION
ET DE PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

[ACCUEIL](#) [PRÉSENTATION](#) [AVIS](#) [PUBLICATIONS](#) [THÈMES DE TRAVAIL](#) [INTERNATIONAL](#)



Si vous lisez la presse officielle de propagande, vous avez pu tomber récemment sur les déclarations du président de la commission nationale consultative des droits de l'homme (Cncdh), à l'occasion de la publication de son rapport 2015 sur la lutte contre le racisme. Cette commission est aussi indépendante que la presse officielle. Son budget d'environ 1,1 million d'euros est financé par le gouvernement et ses membres sont nommés pour trois ans par le premier ministre. Son président, Christine Lazerges est membre du parti socialiste.

Sa mission est d'émettre des avis sur tous les projets de loi qui ont un lien avec les droits de l'homme, elle intervient

dans la formation des élèves de l'Ena, de l'École de la magistrature et elle publie des rapports. Le rapport sur le racisme est sa principale publication annuelle. A croire que les droits de l'homme consistent en la seule lutte contre le racisme. Si on lit la déclaration de 1948, on remarque pourtant que le racisme n'est concerné que par un seul (article 7) de ses 30 articles. Ceux-ci comportent entre autres, le droit à la sûreté (article 3), le droit à un procès impartial (article 10), la protection de sa vie privée (article 12), la protection de la famille (article 16), le droit de propriété (article 17), la liberté d'opinion et d'expression (article 19), le droit à un ordre garantissant les droits et libertés (article 28). Une commission véritablement indépendante se serait penchée par priorité sur ces points, loin d'être respectés dans la France de 2015.

La mesure prétendument scientifique du taux de tolérance des Français

Les rapports annuels sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie publient les résultats d'une enquête d'opinion sur la tolérance. L'enquête et ses commentaires sont confiés à une équipe de « chercheurs » exerçant à l'institut des sciences politiques de Paris. Ces scientifiques de la politique ont élaboré un « indice longitudinal de la tolérance » dont ils suivent l'évolution. L'indice en question a une évolution erratique. Mais l'appréciation des chercheurs et du président de la Cncdh est encore plus variable. Ce sur quoi ils portent leur attention n'est pas le taux « longitudinal » global lui-même qui varie entre 50 % et 65 %, ce qui paraît beaucoup, compte tenu de l'immigration de masse en cours, mais l'évolution du taux. Quand il baisse un petit peu comme en 2013, ils sont en émoi. Quand le taux augmente un peu, comme en 2015, ils se félicitent de la victoire de la vision « apaisée » des Français qui auraient admis la réalité multiculturelle. Le calcul de l'indice est basé sur les réponses données par

l'échantillon du sondage à une série de questions qui sont classées en intolérantes ou tolérantes. Le pourcentage de réponses tolérantes indique le taux de tolérance. Ce sont les « chercheurs » qui préparent les questions, pas toujours identiques d'une année à l'autre et attribuent aux réponses le caractère tolérant ou intolérant. Si on a le temps de lire les « fiches techniques » des questions et de la répartition des réponses on remarque qu'il y a des questions sans rapport avec la tolérance (comme celle sur la bonne intégration des immigrants), et que les chercheurs ne donnent pas la clé de répartition des réponses entre tolérance et intolérance variable d'une question à l'autre. C'est dire le niveau de rigueur du rapport et la fiabilité de l'« indice longitudinal de tolérance ».

La notion de laïcité prétendument dévoyée si elle met en cause l'islam

Dans le rapport 2013, et c'est une constante dans les rapports postérieurs, la Cncdh tente de démontrer que la notion de laïcité est dévoyée pour être instrumentalisée contre l'islam. Comme preuve on examine quels sont les plus fervents et nombreux tenants prétendus de la laïcité. La notion historiquement appartenant à la gauche a été reprise par la droite, il y aurait donc une suspicion sur l'engagement laïque des personnes de droite, qui iraient à la messe (preuve qu'elles ne seraient pas d'authentiques laïques) et qui auraient une aversion pour l'islam.

L'antisémitisme foncièrement de droite

L'analyse de l'antisémitisme procède du même déni de la réalité. Le rapport de 2013 pense pouvoir récuser la thèse de Pierre André Terguief sur l'existence d'un antisémitisme anti sioniste émanant des islamiques et de l'extrême gauche. Comme il n'est pas possible de démontrer que la droite est plus anti israélienne que la gauche le rapport nous sort un tableau appelé matrice des corrélations entre les opinions à

l'égard des juifs et d'Israël qui fait apparaître un groupe de 5 questions « structurantes », parmi les 10 posées, ce sont celles dont les réponses défavorables aux Juifs reflètent les opinions traditionnelles antisémites de droite. Voilà la preuve que c'est de la droite que vient le danger pour les Juifs, et pas des islamiques dont le tableau ne tient pas compte. Le tableau de « matrice des corrélations » paraît bien savant, mais il n'est qu'un artifice pour essayer de démontrer que l'antisémitisme en France n'a rien à voir avec l'islam.

Le délit d'islamophobie

La Cncdh accrédite l'emploi du terme islamophobie. Pour justifier sa position le rapport 2013 se réfugie derrière l' « autorité » des entités traitant des droits de l'homme aux nations unies, dont la légitimité est très contestable[1]. Après une discussion de pure forme du risque sur la liberté d'expression, la Cncdh admet le bien fondé de l'utilisation du terme. Le rapport regrette juste que l'emploi du terme ferait croire que l'islamophobe est un malade irresponsable alors qu'il est condamnable pour provoquer les actes anti musulmans. C'est donc bien l'acceptation du Ccif que la Cncdh retient : l'islamophobie doit être combattue comme une manifestation conduisant à des actes anti musulmans.

Propagande anti raciste dès le cours préparatoire

La Cncdh attache une importance particulière à l'éducation anti raciste à l'école. Son président préconise d'organiser des débats sur le sujet à l'école et d'armer les enseignants pour cela. Comme munitions, elle propose des dessins animés.

<http://www.dailymotion.com/grainesdecitoyens>

Ils mettent en scène des graines, praline, petit pois, pois chiche, pignon, café, pistache et un jardinier qui fait germer un graine d'idée de tolérance dans la tête des personnages pendant leur sommeil.

Ces films niais prônent la tolérance et le respect des différences. Deux sont particulièrement malsains :

Le premier, intitulé « le racket plus jamais ça », met en scène Praline qui se fait prendre ce qu'elle a par le méchant Pistache qui veut soi disant la protéger. Elle en parle à Café qui va la défendre rétablissant des rapports harmonieux entre graines. Ce happy end ne correspond pas à la morale affichée du film qui est de rapporter ces choses à un adulte. Là c'est un camarade, le bronzé Café, qui est le confident et le défenseur, le vrai protecteur. Au lieu d'apprendre aux enfants à se défendre contre leurs agresseurs, le film les incite à s'en remettre à plus fort qu'eux, les maintenant dans un état de dépendance.

Le second, appelé « respect des différence 3, les yeux dans les yeux », présente Noisette. Elle a les yeux en amandes car elle vient du Népal. Elle a du mal à parler français et à s'acclimater. Quant à Pignon, il vient de Perpignan. Il est certain d'avoir plus tard une bonne situation. Il y attache beaucoup d'importance. Il n'aime pas du tout ce qu'il ne connaît pas et donc n'apprécie pas Noisette. La graine d'idée que le jardinier sème dans son esprit lui fait découvrir les yeux de Noisette. Après cela Noisette et Pignon sont inséparables et tout va bien. Pignon est déconsidéré, c'est le symbole de l'autochtone nanti, égoïste et fermé face à la pauvre Noisette discrète héritière d'un monde merveilleux et émouvante par sa fragilité. C'est lui qui doit faire l'effort de comprendre noisette, pas l'inverse. Le dessin animé ne brille ni par son graphisme ni par son imagination. Par contre il contient tous les lieux communs de la litanie antiraciste : le raciste est un gars de la province, il est matérialiste, fermé aux richesses spirituelles des étrangers. Mais en même temps c'est lui qui détient les clés du bonheur de l'autre. Dans cette construction paternaliste, rien ne peut se faire sans l'intervention de l'Europe, détentrice de tous les moyens, infiniment riche et dont la seule malveillance est

responsable des malheurs du reste du monde. Affligeant !

Au service des organismes internationaux

Dans l'entretien évoqué au début, C. Lazerges se félicite de la réalité multiculturelle désormais constatée en France où les mariages mixtes interreligieux se multiplieraient. Est-ce une réalité ? En tout cas, c'est à cet état de choses qu'elle aspire, suivant en cela les recommandations de l'entité du Conseil de l'Europe, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, elle-même se calquant sur les positions du Conseil des droits de l'homme des nations unies. Ce conseil où les pays islamiques ont un rôle majeur, œuvre contre l'islamophobie et pour l'accueil des migrants islamiques en Europe. Satisfaire leurs préconisations et non les désirs des Français semble être le souci principal du gouvernement français.

Armand Catonien

[\[1\]](#) Voir Commentaires sur le concept « d'islamophobie » par *European Centre for Law & Justice*, juin 2010